

Rapport annuel 2019

Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction

entrepreneurs!
fédération vaudoise
—
PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE

2'184

ENTREPRISES AFFILIÉES

14'502

ASSURÉS ACTIFS

6'137

BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

TOTAL DU BILAN

2'563 mio CHF

PERFORMANCE 2019

13.5%

TAUX DE COUVERTURE

113.9%

TAUX D'INTÉRÊT LPP

1.5%

COTISATIONS FACTURÉES

157 mio CHF

PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

111.1 mio CHF

SOMMAIRE

Avant-propos	4
Organes	5
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Placements	8
Performance	9
Effectif au 31.12.2019	10-11
Financement et prestations	12-13
Éléments actuariels	14
Rapport de l'organe de révision	15

Chers assurés, Chers affiliés, Chers lecteurs,

En 2019, l'actualité du 2^e pilier a été marquée par le projet de révision LPP émanant de trois partenaires sociaux, soit Travail.Suisse, l'Union syndicale suisse et l'Union patronale suisse. Les points principaux de ce projet de révision sont les suivants : la réduction immédiate du taux de conversion de 6.8% à 6.0% ; des mesures compensatoires sous la forme d'un complément de rente, financées par une cotisation en pourcent du salaire AVS ; la modification des bonifications de vieillesse ; la diminution du montant de coordination. Si le Conseil fédéral a repris intégralement ce projet, les milieux politiques lui trouvent plusieurs critiques, dont la principale étant le financement en répartition des mesures compensatoires.

L'année 2019 rime toujours avec consolidation. En effet, les processus de gestion tels que la facturation et la déclaration de salaires uniques ont gagné encore en efficacité. Par ailleurs, nous nous sommes préparés pour une nouvelle étape vers la simplification administrative consistant à gérer notre fondation par évènements. De plus, le Conseil de fondation a décidé d'introduire au 1^{er} janvier 2020 de nouveaux plans de prévoyance destinés au personnel non soumis aux conventions collectives de travail. Ces plans offrent plusieurs variantes de financement de l'épargne et plusieurs couvertures de risques décès et invalidité. Ils nous permettront ainsi de répondre à la demande de nos entreprises, pour leurs employés et leurs dirigeants. Les indépendants auront également accès à ces couvertures, avec les avantages fiscaux qui y sont liés.

En termes de placement, l'année 2019 a juste été exceptionnelle. Toutes les classes d'actifs ont performé à la hausse. Pourtant, les incertitudes de 2018 étaient toujours bien présentes : le Brexit, la guerre commerciale sino-américaine, les incertitudes en Europe. Elles n'ont cependant eu aucune incidence sur les marchés financiers. La CRP a réalisé une performance positive de 13.5%, ce qui est la meilleure performance de ces 15 dernières années. Par ailleurs, cette performance est bien supérieure à la moyenne des caisses de pension. A titre de comparaison, l'Indice du Credit Suisse et la performance des caisses de pension UBS se situent à 11.44%, respectivement 11.07%. Cette belle performance est due notamment à une allocation forte de notre portefeuille en actions et à une exposition importante dans des fonds immobiliers, ces deux véhicules de placements ayant eu en 2019 d'excellentes performances. Suite à cette bonne performance, le Conseil de fondation a décidé d'octroyer un intérêt de 1.5% sur les avoirs de vieillesse, soit 0.5% de plus que le taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral. Enfin, la CRP a un taux de couverture de 113.9% à la fin de l'année 2019. Elle fait preuve d'une bonne santé financière.

Pour conclure, nous tenons à remercier les membres du Conseil de fondation pour leur participation active à la gestion de la CRP, les collaborateurs pour leur précieux travail, ainsi que les assurés et affiliés pour leur confiance. Nous avons la conviction que la prévoyance professionnelle doit se gérer de manière durable, dans l'intérêt d'une économie réelle à laquelle nous prenons tous part, afin de garantir les retraites d'aujourd'hui et de demain.

Yves Defferrard
Président du Conseil de fondation

Georges Zünd
Secrétaire

Laurent Bersier
Gérant



CONSEIL DE FONDATION

Délégation patronale

Jean-Marc Demierre	vice-président
Michel Ducommun	membre
Baptiste Monnard	membre
Philippe Musitelli	membre
Nils Rentsch	membre
Georges Zünd	secrétaire

Délégation des assurés

Yves Defferrard	président
Pietro Carobbio	membre
Dario Chiaradonna	membre
Thierry Lambelet	membre
Lionel Roche	membre
Jean-Christophe Tschopp	membre

COMITÉ DES PLACEMENTS

Représentants des employeurs

Jean-Marc Demierre
Georges Zünd

Représentants des employés

Yves Defferrard
Jean-Christophe Tschopp

COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique est composée de deux représentants du secrétariat et de deux représentants des salariés. Elle est chargée de prendre position sur les cas particuliers.

Carla de Matos	Caisse AVS 66.1	Jean-Christophe Tschopp	UNIA
Laurent Bersier	Caisse AVS 66.1	Yves Defferrard	UNIA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

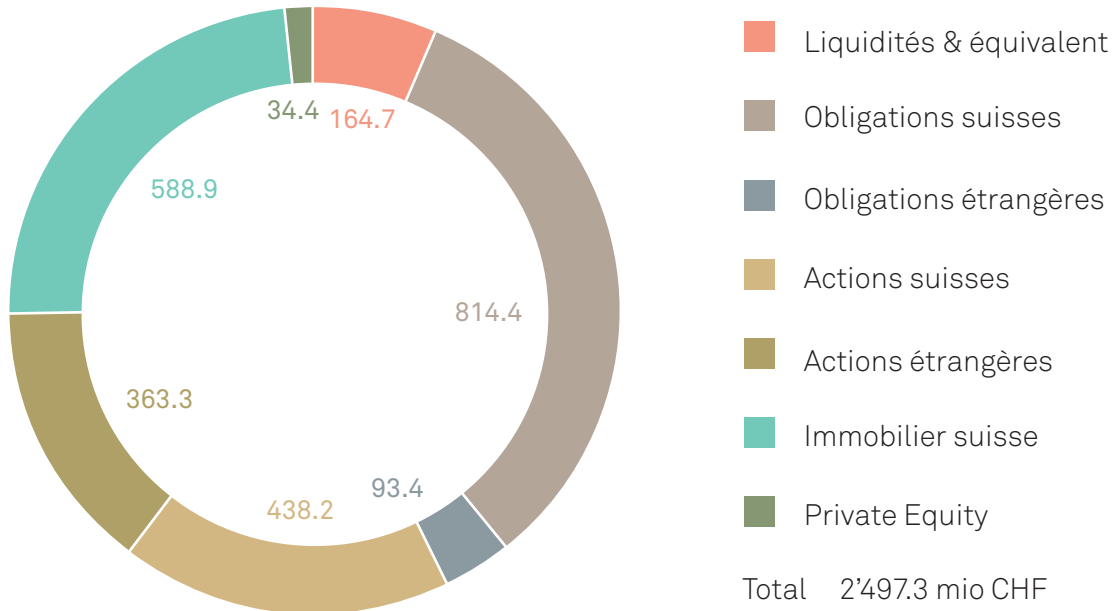
Actif	au 31.12.2019	au 31.12.2018
Liquidités et placements	2'512'042'759.17	2'222'585'401.91
Comptes de régularisation d'actifs	51'531'220.16	43'140'893.19
Actifs provenant de contrats d'assurances	252'042.65	289'973.90
Total de l'actif	2'563'826'021.98	2'266'016'269.00
Passif	au 31.12.2019	au 31.12.2018
Dettes	5'748'827.12	1'798'629.12
Comptes de régularisation de passifs	2'572'659.43	1'959'685.76
Réserves de cotisations d'employeurs	7'970'493.85	7'632'033.25
Provisions non techniques	4'688'000.00	5'170'000.00
Capitaux de prévoyance & provisions techniques	2'117'288'126.40	2'069'031'835.30
Fonds de la rente transitoire	114'337'237.05	102'555'007.85
Réserve pour fluctuations de valeurs	311'200'678.13	77'849'077.72
Capital de la fondation	20'000.00	20'000.00
Total du passif	2'563'826'021.98	2'266'016'269.00

COMPTE D'EXPLOITATION 2019

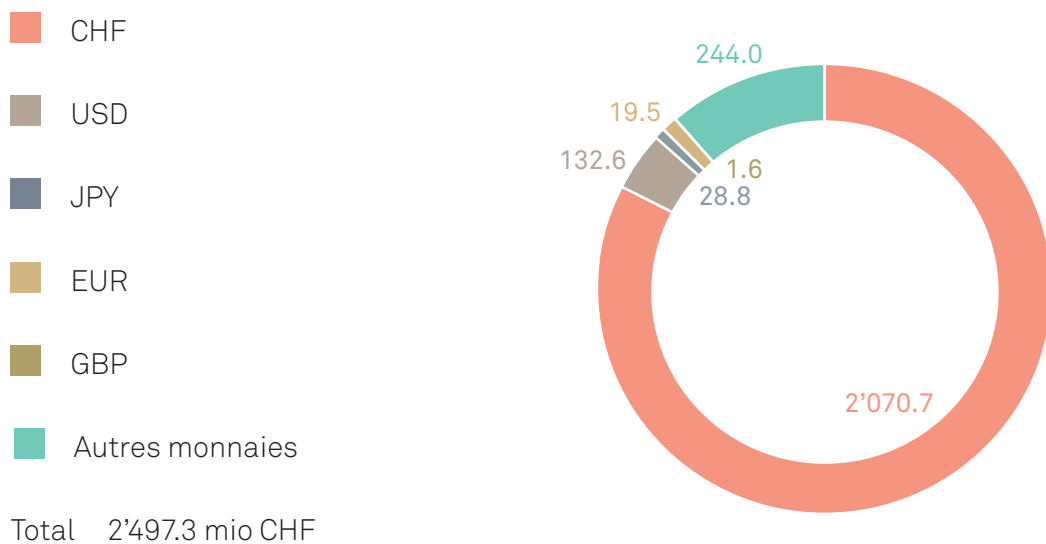
	2019	2018
Cotisations	157'010'144.02	152'721'481.14
Prestations d'entrée	45'950'784.93	40'273'175.69
Prestations réglementaires	-111'140'600.30	-102'584'088.05
Prestations de sortie	-83'248'196.75	-51'727'753.15
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-60'076'451.55	-61'496'769.21
Réserves de cotisations d'employeurs	-338'460.60	-828'063.85
Prestations d'assurances	-5'400'598.80	-5'163'347.65
Résultat net des placements	298'308'651.96	-99'045'773.82
Constitution/dissolution des provisions non techniques	482'000.00	1'452'000.00
Recettes diverses	452'974.66	468'312.10
Frais d'administration	-8'648'647.16	-8'532'501.91
Excédent / perte avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	233'351'600.41	-134'463'328.71
Réserve de fluctuation de valeurs des titres	-233'351'600.41	134'463'328.71
Excédent / Perte	0.00	0.00



ALLOCATION PAR CLASSE D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN MIO CHF)

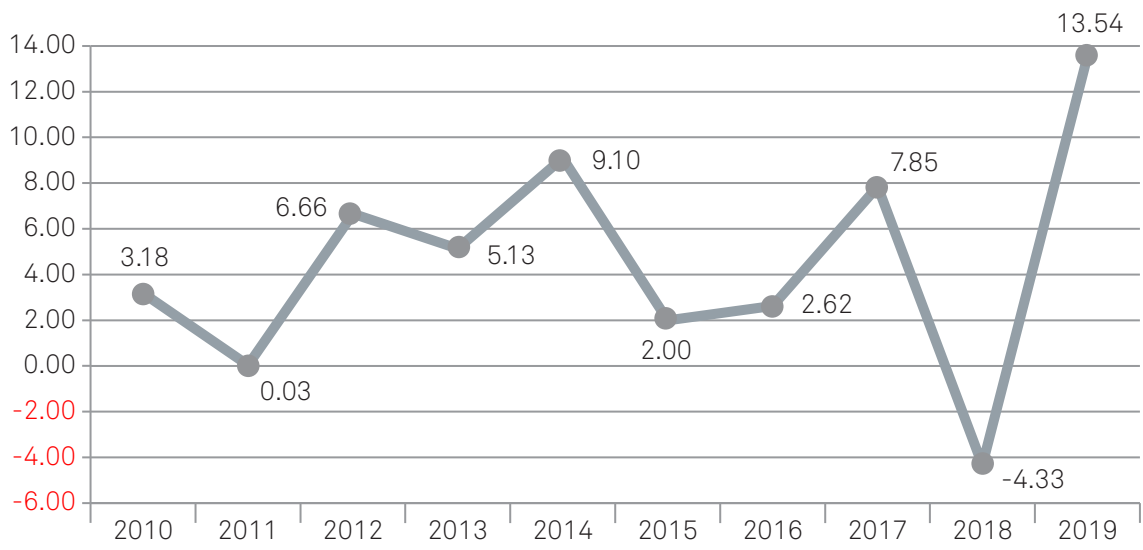


ALLOCATION PAR MONNAIE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN MIO CHF)

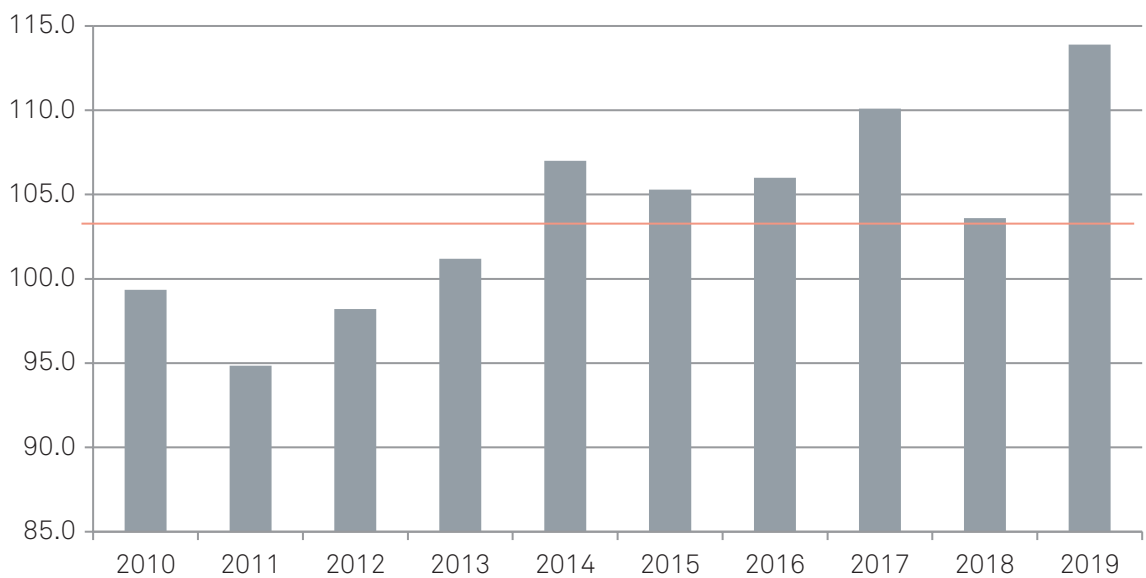


PERFORMANCE

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE (EN %)



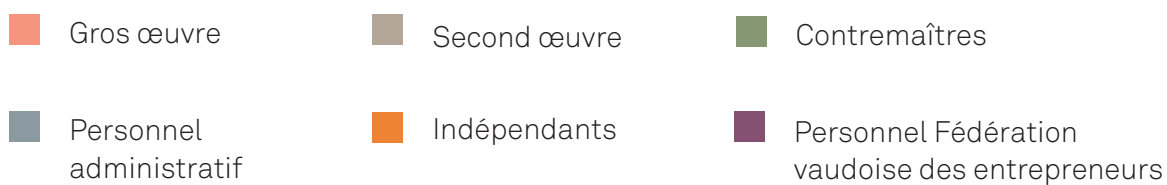
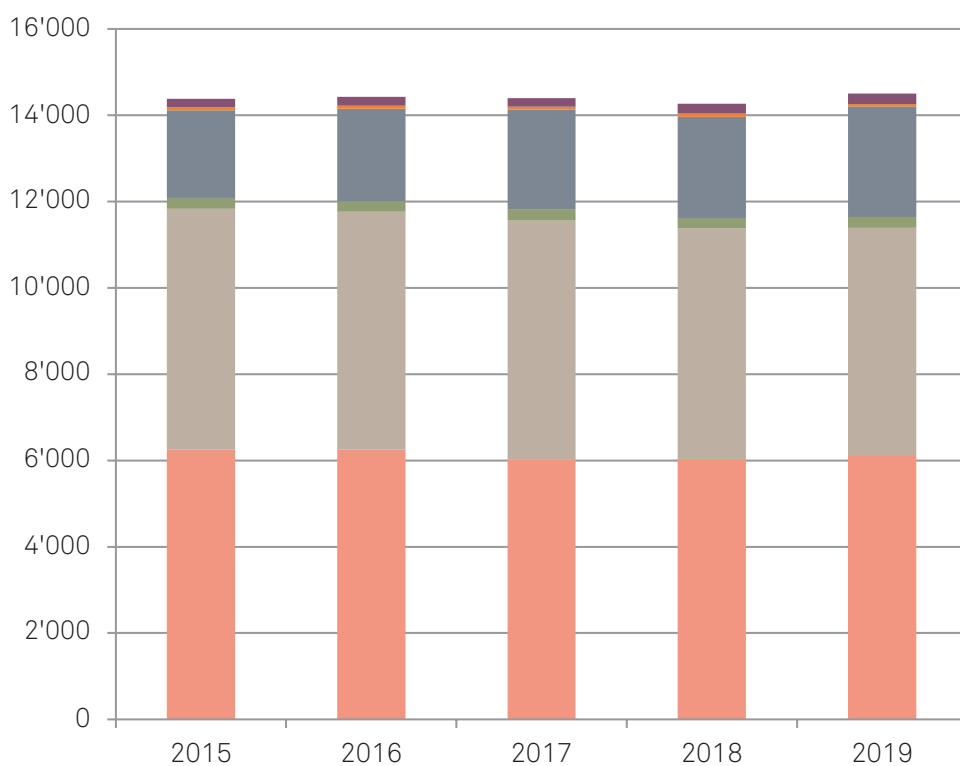
DEGRÉ DE COUVERTURE (EN %)



EMPLOYEURS

	2019	2018	2017	2016	2015
Entreprises affiliées à la CRP	2'184	2'199	2'213	2'164	2'546

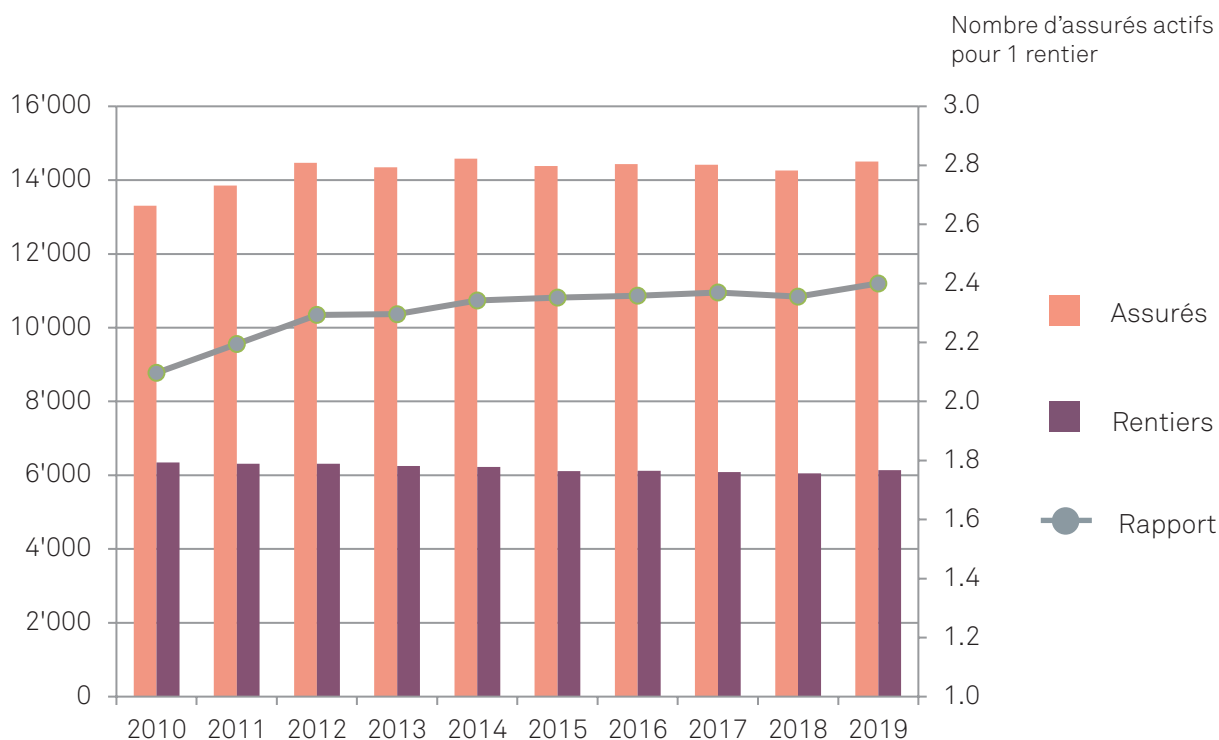
ASSURÉS ACTIFS



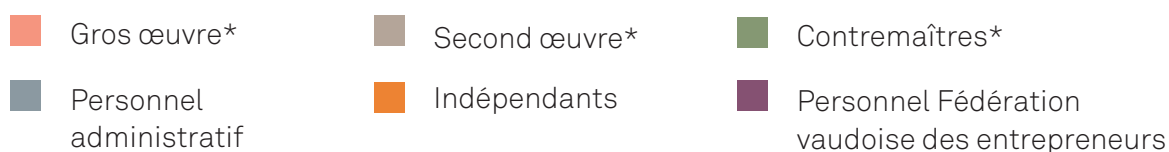
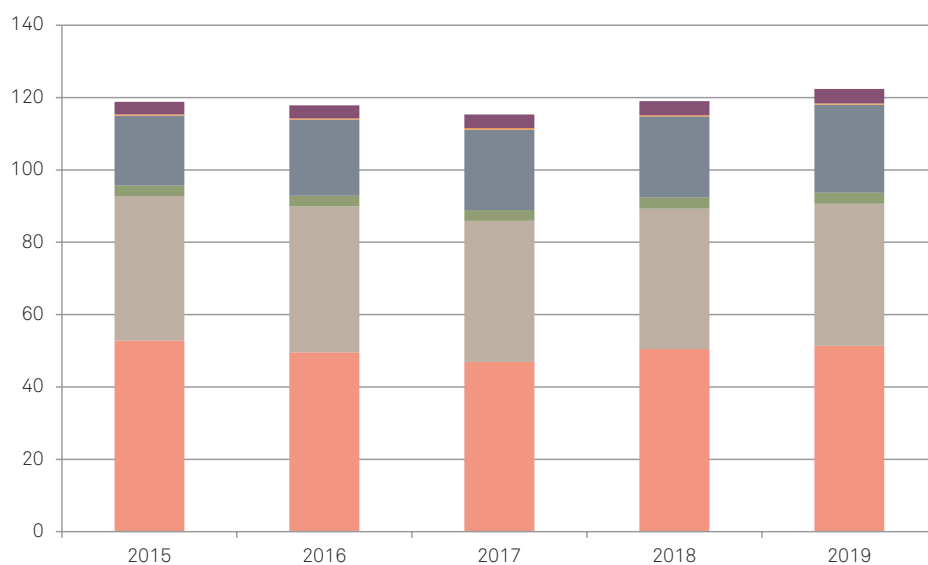
RENTIERS

	2019	2018	2017	2016	2015
Rentes de retraite	2'485	2'412	2'372	2'394	2'362
Rentes d'invalidité	782	826	887	923	936
Rentes de conjoint	1'738	1'750	1'760	1'769	1'766
Rentes d'enfant	458	488	493	519	550
Rentes transitoires	674	580	575	515	489
Total	6'137	6'056	6'087	6'120	6'103

ÉVOLUTION DU RAPPORT ASSURÉS / RENTIERS



COTISATIONS (EN MIO CHF)

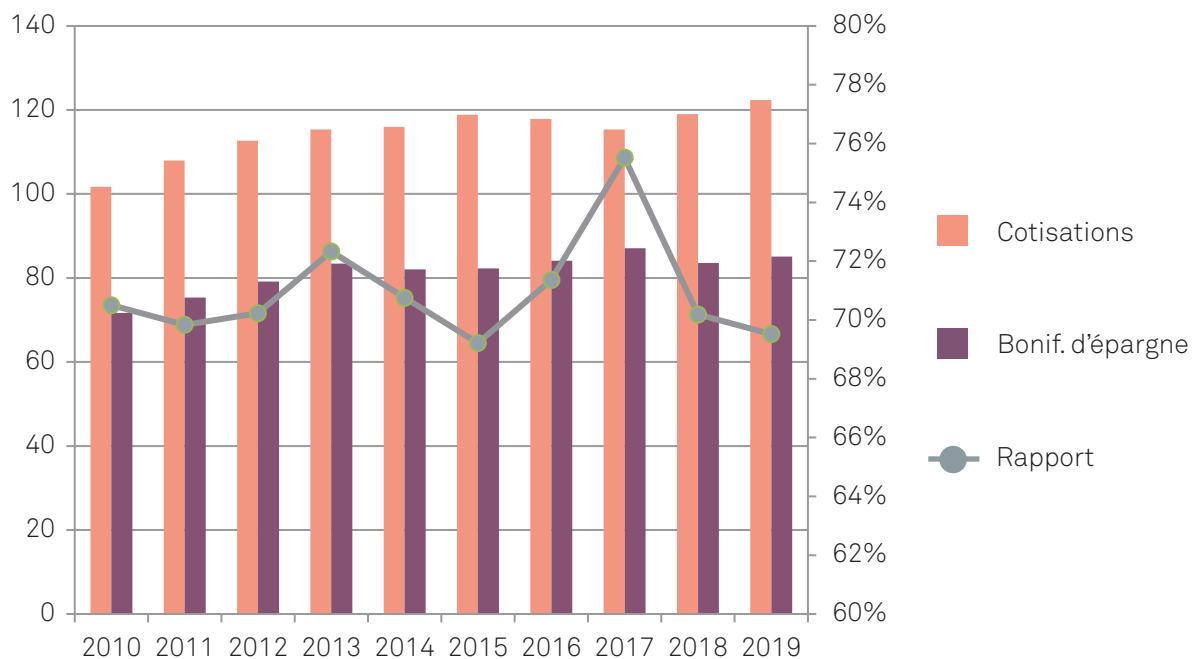


* Soumis aux conventions collectives de travail

RENTES (EN MIO CHF)

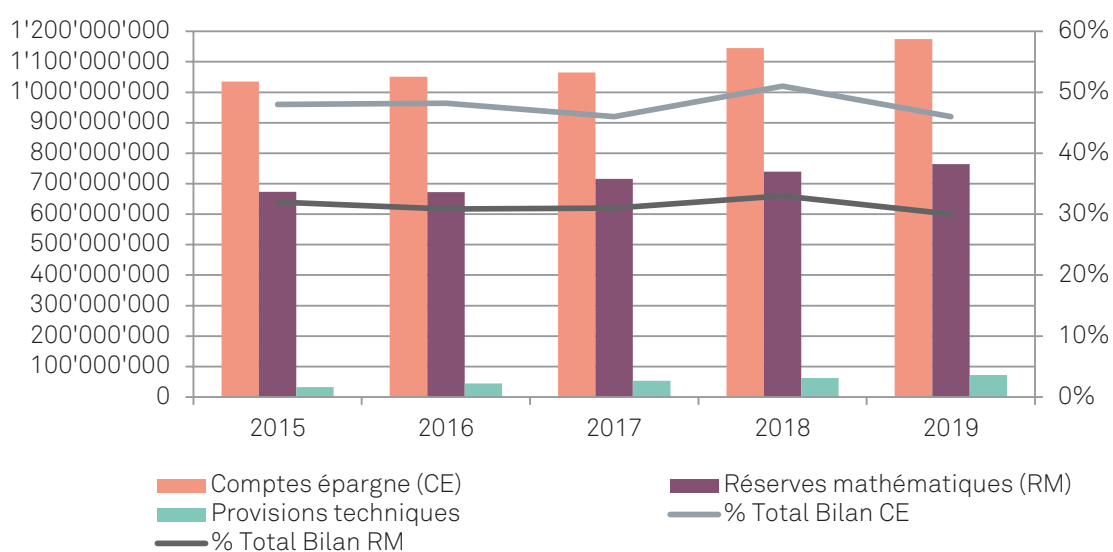
	2019	2018	2017	2016	2015
Rentes de retraite	30.7	29.3	28.3	27.1	25.9
Rentes d'invalidité	12.0	11.9	12.1	13.0	12.6
Rentes de conjoint	9.6	9.4	9.0	8.8	8.4
Rentes d'enfant	1.2	1.2	1.2	1.4	1.4
Rentes transitoires	36.6	32.9	30.1	28.1	26.7
Total	90.1	84.7	80.7	83	82.4

COTISATIONS ET BONIFICATIONS SUR LES COMPTES ÉPARGNE (EN MIO CHF)



La différence entre la somme des cotisations encaissées et celle des bonifications d'épargne créditées sur le compte épargne des assurés sert à financer les risques inhérents à l'activité d'une fondation de prévoyance, ainsi que les charges de celle-ci, dont les frais administratifs font partie. Pour la Caisse, où la solidarité entre les assurés est forte, l'évolution de ce ratio « Bonifications – cotisations » doit être particulièrement suivi.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE (EN CHF)



En 2019, la CRP a appliqué un taux d'intérêt LPP de 1.5% pour rémunérer les comptes d'épargne et un taux d'intérêt technique de 2.25% sur les réserves mathématiques.

PROVISIONS TECHNIQUES (EN MILLIERS CHF)

	2019	2018	2017	2016	2015
Fluctuation des risques décès & invalidité	10'000	10'000	9'700	9'700	9'700
Adaptation des bases techniques	15'827	11'469	7'395	3'361	0
Abaissement du taux technique	0	0	0	10'500	5'100
Maintien du taux de conversion	46'400	41'000	36'100	20'700	18'200
Total	72'227	62'469	53'495	44'261	33'000

L'objectif de la provision de fluctuation des risques sera révisé dans le cadre de la prochaine expertise actuarielle prévue en 2020. La provision pour maintien du taux de conversion vise à couvrir le coût des nouvelles retraites attendues pour les cinq années à venir. En prévision l'augmentation des nouvelles rentes de retraite, une constitution supplémentaire a été opérée en 2019.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision, la Fiduciaire Favre Révision SA, a la responsabilité de contrôler que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Il a ainsi vérifié que :

- L'organisation et la gestion de la CRP étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et qu'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- Les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- Les mesures destinées à la loyauté dans l'administration de la fortune étaient prises, et que le respect du devoir de loyauté et la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- Les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- Les opérations avec des proches annoncées garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

L'organe de révision a abouti à l'appréciation que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 étaient conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

entrepreneurs!
fédération vaudoise
—
**PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE**

Caisse AVS 66.1
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

T 021 619 20 00
2epilier@avs66-1.ch
www.fve.ch